

Conseil de développement COMPTE RENDU de la réunion du 28 juin 2018 (Monastère Royal de Brou)

<u>Objet</u>: Présentation des diagnostics et enjeux du schéma « Habitat » et du schéma « économie » du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération

Membres du Conseil de développement présents :

Mme Marie-Jo **BARDET** – Comité départemental olympique et sportif (CDOS 01) et Office municipal des sports (OMS)

Mlle Léa **BAZIN** – Bresse Nature Environnement (BNE)

Agnès **BERTILLOT**- Confédération des moyennes et petites entreprises (CPME)

M. Guy **BRESSAN** – Office municipal des sports (OMS)

Mme Marine **DANIEL-CHOSSON** - Bourg-Habitat

M. Jean-Michel **DEFRANCE** - Territoire Bourg Agglo

M. René **DUCAROUGE** – Centre Ain Initiative

M. François ENJARY - Numéribourg

M. Xavier **FROMONT**, Association pour le développement de l'agriculture biologique (ADABio)

Mme Pauline **GRENIER** – Fabrique du monde rural en Revermont

Mme Nicole **GUILLERMIN** – Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01)

Mme Pascale GUILLET - Territoire Bresse

Mme Sandrine **HOUDIN** – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain (CAUE)

M. Philippe **JEANNIN** – Association de formation collective à la gestion de l'Ain (AFOCG 01)

M. Stéphane MARION - Université Lyon 3

M. Claude MARQUIS - Territoire Bourg Agglo

M. André **MICHON** – Union national des syndicats autonomes, Union départementale de l'Ain (UNSA UD 01)

Mme Armel MOREL – Territoire Bresse

Mme Claire **NALLET** – Chambre du commerce et de l'industrie de l'Ain (CCI 01)

M. Jean-Paul **PEULET** – Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01)

M. Christian **POLLON** – APF / Handicap 01

(anciennement appelé Association Des Paralysés De France)

M. Eric **SAUMET** – ALTEC, association gestionnaire du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'Ain (CCSTI)

M. Bruno **SAVI** - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain (CAUE)

Membres du Conseil de développement excusés :

Mme Agnès **CLAIR** – Territoire Bresse Revermont

M. Gilbert **DEGLUAIRE** – Territoire Bresse

M. Renaud **DROUY** – Centre Ain Initiative

M. Yves **ESPOSITO** – Union nationale du sport scolaire (UNSS) de l'Ain

Mme Lucie **GOUILLOUX** – Monastère Royal de Brou

Mme Aurore **GUINA** – Université Lyon 3

Mme Julie LACROIX-RAVANAT – Alimentec

M. Thierry **MERAT** – Bourg Habitat

Mme Annabel **MONTAGNON** – Chambre des notaires de l'Ain

M. Jean-Pierre **PETIT** – Confédération française démocratique du travail (CFDT)

M. Jean **REVERCHON** – Territoire Sud Revermont M. Cyrille **TAVERDET** – Confédération française de l'encadrement- Confédération générale des cadres (CFE CGC)

Mme Catherine **TESTUD** – Territoire Bresse

Présence de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse :

Elus:

l'innovation

M. Christian **CHANEL** – Vice-président, délégué à l'habitat, au logement et aux gens du voyage
M. Michel **FONTAINE** – Vice-président, délégué au développement économie, à l'emploi et à

M. Aimé **NICOLIER,** Vice-président, Délégué à la ruralité, à l'agriculture et à la forêt

Mme Monique **WIEL** – Vice-présidente, déléguée au tourisme et à la conférence territoriale Bresse
Revermont

Techniciens:

Mme Marielle **BEGUET** – Directrice du tourisme Mme Carole **BERTRAND** – Chargée de mission développement durable et démocratie de proximité M. Romain **BERTHELLOT** – Responsable du service habitat

Mme Adeline **BRUNET** – Directrice des Politiques Contractuelles et du Développement Rural - Mission projet de territoire, Développement durable, PCAET Mme Pauline **CHIROUZE** - Coordinatrice pôle développement rural et programme LEADER M. Yancé **GUMS** – Chargé de mission développement économique Mme Cécile **FERRET**, Chargée de mission transition énergétique

Madame **Agnès BERTILLOT**, co-présidente du Conseil de développement introduit la séance et remercie tous les membres présents et fait part des excuses reçus.

Monsieur **Pierre-Gilles GIRAULT**, administrateur du Monastère Royal de Brou, souhaite la bienvenue aux membres du conseil de développement. Il transmet quelques détails sur ce bâtiment, chef-d'œuvre de l'art gothique flamboyant flamand du début du XVI^e siècle, bâtiments emblématiques du territoire.

Madame **Agnès BERTILLOT** rappelle l'importance de la participation des membres du conseil de développement aussi bien aux plénières qu'aux ateliers élargis pour 2018, année de la co-construction du projet de territoire.

Les objectifs des **plénières** sont :

- o Être un lieu d'étonnement, pour un regard « critique positif », extérieur, un regard « local », sur le contenu des éléments présentés,
- Être un miroir qui renvoie des questions (ce retour est important pour les élus et les services),
- o Mieux connaître le territoire, ses potentiels et ses points de vigilance.

Les objectifs des ateliers élargis, réunissant élus, partenaires et acteurs du territoire, sont:

- o travailler sur la co-construction,
- o produire à partir de la diversité des propos d'acteurs spécialisés ou non.

Enfin, Agnès Bertillot rappelle l'ordre du jour :

- √ apport de quelques éléments du profil du territoire de la Communauté d'Agglomération,
- ✓ présentation des diagnostics et enjeux de plusieurs parties du schéma « Economie » : domaines « tourisme », « agricole », « économique et zones d'activités économiques »,
- ✓ présentation du plan local de l'habitat (PLH) pour le schéma « Habitat ».
- 1. **PROFIL DU TERRITOIRE** présenté par **Adeline BRUNET**, en charge de la mission du projet de territoire cf Présentation CD «Projet de territoire »pages 1 à 10

2. DIAGOSTIC ET ENJEUX du SCHEMA ECONOMIE

• Le domaine du « tourisme » présenté par Monique WIEL, déléguée au tourisme et à la conférence territoriale Bresse Revermont

cf présentation CD « Tourisme » pages 12 à 19

Pour compléter le power point et pour information, voici :

- les **7 musées** et sites à vocation culturelle hormis le Monastère royal de Brou :
 - ✓ Le Musée du Revermont sur la nouvelle commune de Val-Revermont,
 - √ la <u>Ferme-Musée de la forêt</u> à **Courtes**,
 - √ l'écomusée « <u>Maison de pays de Bresse</u> » à **Saint Etienne-du-Bois**,
 - ✓ l'<u>Apothicairerie</u> de l'hôtel Dieu sur **Bourg-en-Bresse**,
 - ✓ la <u>ferme du Sougey</u> à **Montrevel-en-Bresse**,
 - √ le <u>Musée de la mécanographie</u> à Bourg-en-Bresse,
 - ✓ le <u>Musée Océanien et de Saint-Pierre Chanel</u> à **Montrevel-en-Bresse**.
- Les 7 Espaces Naturels Sensibles (ENS) :
 - ✓ Le <u>Bocage bressan</u> du Sougey à **Montrevel-en-Bresse** (gestion communautaire)
 - ✓ La <u>Forêt de Seillon</u> à **Péronnas** (gestion communautaire avec contrat ONF)
 - ✓ La Grotte et reculée de Corveissiat à Corveissiat
 - ✓ L'Etang de But à St Etienne du Bois
 - ✓ <u>L'Etang et marais des Paccauds</u> à **Vescours**
 - ✓ Le Vallon des Faulx à Ceyzériat
 - ✓ Le <u>Marais de l'étang Bizadan</u> à **Cras-sur-Reyssouze**.
- La différence entre AOP, AOC et IGP
 - ✓ **L'AOP**, <u>Appellation d'origine protégée</u> désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.
 - ✓ **L'AOC,** <u>Appellation d'origine contrôlée</u> désigne des produits répondant aux critères de l'AOP. Elle constitue une étape vers l'AOP et permet une protection et la dénomination sur le territoire français, en attendant son enregistrement et sa protection au niveau européen.
 - ✓ L'IGP, Indication géographique protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.
- Le domaine « agricole » présenté par Aimé NICOLIER, Vice-président, délégué à la ruralité, à l'agriculture et à la forêt.
 - Cf Présentation CD « agriculture et alimentation » pages 120 à 32
- Le domaine des « zones d'activités économiques » et du « commerce » présenté par Michel FONTAINE,
 Vice-président, délégué au développement économique, à l'innovation et à l'emploi ;
 Cf Présentation CD « commerce » pages 12 à 19

Voici ci-dessous, la retransmission des échanges qui ont été noté lors des présentations. Si certains échanges n'ont pas été identifiés, merci d'en informer Carole Bertrand, ceux-ci pourront être repris lors de la prochaine séance du Conseil de développement.

Ces échanges seront transmis aux services de la communauté d'agglomération compétents et repris dans les instances d'élus. Un retour sera fait lors de la prochaine séance plénière.

Questions ou remarques sur le schéma ECO	Retours
Sur le tourisme et la communication :	
Comment mettre en cohérence la démarche du conseil de développement et la valorisation « les pépites du territoire » ? Par exemple, par des panneaux signalétiques ?	La signalétique est prévue, elle sera une action du schéma économie. La marque « la belle rencontre » aidera à identifier ces pépites.
Le territoire est pour l'instant une étape , pour aller vers un lieu de vacances. Comment faire en sorte que les visiteurs restent plus longtemps? et qu'ils reviennent?	Les zones de sortie d'autoroute sont à reprendre, à améliorer.
Comment améliorer la signalétique numérique ? les fermes auberges, les offres des gîtes ruraux seront- elles numérisées ?	Le schéma numérique avec l'e-tourisme, permettra de repérer : les hébergements, les randonnées, là où l'on maitrise l'anglais
L'importance du contact humain est à souligner. Il faut réfléchir « où et comment on accueille les visiteurs physiquement ? »	L'état, la Région et le département en lien avec les opérateurs sont en train d'identifier les zones blanches pour programmer un planning de travail.
On comprend l'intérêt des applications, mais quand est-il de la difficulté avec les zones blanches ?	
Comment s'inscrit-on dans le schéma touristique de l'Ain ? Quelle est la mise en cohérence ?	
Qu'est-ce qu'un hébergement marchand et un hébergement non marchand ?	Hébergement marchand = hôtels, camping, villages vacances, chambres d'hôte hébergement non marchand = hébergement dans la famille ou chez les amis

Questions ou remarques sur le schéma ECO	Retours
Sur l'emploi :	
Est-ce que l'emploi –formation est abordée dans le schéma économie ?	L'emploi-formation est une compétence régionale. Dans le cadre du schéma économie, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) sera évoquée avec les partenaires dont les chambres consulaires. A ce stade, rien n'a été déterminé.
Sur le commerce :	
Certaines personnes souhaitent acheter sur place et certaines ne peuvent pas se déplacer. Par exemple, comment accompagner les personnes âgées, les personnes handicapées, pour leurs courses ? Quelle est la place des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), la vente de proximité, les circuits courts ?	Oui, il y a une difficulté avec le commerce de proximité pour satisfaire tout le monde : les modes de consommations sont très divers suivant les habitants, les améliorations ne vont jamais assez vite.
Beaucoup de gens achètent de plus en plus en ligne. Pourrait-on améliorer les points relais ?	
Sur l'aménagement :	
Bresse Nature Environnement (BNE) s'interroge sur le niveau de détail du Plan local de l'Habitat (PLH), pour les parcs vélos notamment pour les bailleurs sociaux.	En effet, il sera important de veiller à ce point.
Sur le sujet de la méthanisation :	
Sur l'ensemble du territoire, on trouve de la méthanisation collective. Fait-il s'interroger sur quelle méthanisation ? Quel mode de culture choisir ?	Nous sommes sur un territoire d'élevage. Les agriculteurs peuvent monter différents projets et passer le cap de mise en œuvre.
Comment associer la collectivité aux projets ?	
Sur les clubs sportifs :	
Certains Clubs sportifs du territoire sont des clubs de haut niveau. A ce titre, ils contribuent à la notoriété du territoire.	Oui bien sûr, ces clubs sont des ambassadeurs pour la marque « ma belle rencontre ».

3. **DIAGOSTIC ET ENJEUX du SCHEMA HABITAT** présentés par **Christian CHANEL**, Vice-président, délégué à l'habitat, au logement et aux gens du voyage. *Cf Présentation PLH*

Les données reprennent le diagnostic et enjeux du **Plan local de l'habitat (PLH**) qui sera adopté fin 2018 ou début 2019. Ce document est <u>obligatoire</u> pour les communautés d'agglomération, réalisé pur une durée de <u>6 ans</u> et prend en compte le schéma de cohérence territorial (SCOT). *cf Power point*

Quelques précisions :

- 60% de ménages propriétaires occupants sur la CA3B / 45% dans l'agglo burgienne (communes de Bourg, Péronnas, St Denis, Viriat), contre 67 à 80% sur le reste du territoire
- 78% d'appartements sur Bourg / 85% de maisons sur la CA3B hors Bourg
- 74% des ménages de la CA3B éligibles à un logement social.
- Surface moyenne consommée par logement : 108m² en 2006, 88m² en 2015.
- L'essentiel des transactions dans l'existant porte sur les logements individuels. Les activités de vente d'appartements sur Bourg-en-Bresse représentent 30% de l'ensemble des transactions.
- Le 2e marché concerne la vente de maisons sur l'agglomération burgienne, vient ensuite la vente de maisons au sein des communes rurales accessibles.
- Objectifs de densité fixés dans le SCOT

Strate / communes	Objectif de densité moyenne
Coeur urbain de l'agglomération burgienne	40 logements / ha
Hypercentre de Bourg-en-Bresse et secteurs de l'agglomération burgienne hors coeur urbain	Viser une densité a minima équivalente à celle du tissu urbain environnant
Pôles structurants	25 logements / ha
Pôles locaux équipés	20 logements / ha
Communes rurales	13 logements / ha

Questions ou remarques sur le schéma HABITAT	Retours
On constate que les demandes de logements sont inadaptées à la demande actuelle.	En effet, il faut tendre vers 43% de T1 T2 alors que l'offre est de 26% actuellement, soit 17% en plus de T1 T2.
Il existe peu de construction dans le privé.	
Le SCOT permet une augmentation de la construction sur unité urbaine, alors que la demande est en zone rurale.	Le SCOT ne bloque pas la croissance du monde rural mais permet d'éviter l'étalement de la tache urbaine.
	L'objectif est de protéger les terres agricoles. Une solution pour maitriser le foncier, serait de construire dans les dents creuses pour ne pas consommer trop de foncier agricole.
Est-ce que les habitants du monde rural vont être obligés de partir ?	

Conclusion:

Les co-présidents Xavier Fromont et Agnès Bertillot remercient tous les participants et intervenants. La séance se termine vers 21h00, plusieurs personnes ont dû partir pour d'autres rendez-vous. L'information de la conférence du 7 septembre à 19h30, à Ainterexpo sur la transition écologique, avec Bruno rebelle est lancée.

Le verre de d'amitié permet de reprendre quels sujets traités lors de la séance dont la nécessité de faire des séances plus courtes et plus interactives.